



Confirmation d'information données par un fabricant d'espace fumeur suédois

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 3 octobre 2007

A la question votre cabine fumeurs n'est pas close comme le préconise la loi, le fournisseur suédois m'a répondu qu'il pouvait avoir une ouverture correspondant à 30% du volume de la cabine pour faire rentrer l'air frais ? Mais alors comment font-ils pour maintenir la dépression minimum de 5 pascal en continu ? Il n'a pas su me répondre, mais seulement me dire que la puissance est de 1200m³/h est-ce suffisant ? Pouvez-vous me dire exactement quel est la puissance de l'extracteur nécessaire pour maintenir la dépression de 5 pascal en continu pour un volume de 8m³. Les extracteurs avec recyclage avec une sortie de la fumée à l'extérieur sont-ils autorisés ? Je croyais que c'était assimilé à un recyclage et interdit ? On s'y perd dans tout cela et du coup certains en profitent pour nous raconter n'importe quoi.

Réponse :

L'ouverture ne correspond pas aux obligations contenues dans le décret qui stipule que ce sont des salles closes ... dotées de fermetures automatiques sans possibilité d'ouverture non intentionnelle

1200 m³/h suffit si le volume du local est inférieur à 120 m³ (6/6,5/3 par exemple), ce qui semble être le cas

Le phénomène de dépression n'existe que quand le débit d'extraction d'un lieu est supérieur au débit de toute autre extraction d'air dans les locaux qui l'entourent.